

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 19 octobre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CHATRE Murielle, (La Bénisson Dieu).

N°2023/N°144

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME LEADER 1 ROANNAIS

M. le Président rappelle que le territoire retenu pour le programme LEADER « Roannais » est celui du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Roannais Pays de Rhône-Alpes. Il regroupe 117 communes appartenant, depuis le 1er janvier 2017, à 6 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération (40 communes) ;
- la Communauté de Communes de Forez Est (13 communes) ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (11 communes) ;
- la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté (25 communes) ;
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (16 communes) ;
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (12 communes).

Le programme LEADER « Roannais » vise à activer les ressources du Roannais pour créer de l'activité et de l'emploi sur le territoire en :

- révélant et valorisant les ressources du Roannais (fleuve Loire et le canal Roanne-Digoin, forêt, diversité de produits alimentaires locaux, chanvre) ;
- créant les conditions favorables à l'épanouissement des entreprises ;
- stimulant la consommation de biens et de services ;
- confortant les stratégies d'attractivité du Roannais

Depuis le 1er janvier 2018, Roannais Agglomération assure le portage du dispositif pour le compte du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER, avec les moyens nécessaires sur la durée du

programme, et à l'échelle des 117 communes engagées dans le programme et représentées par leur EPCI respectif.

Roannais Agglomération, structure porteuse du programme LEADER Roannais, s'engage à faire vivre et exécuter ce programme, tel que défini dans la convention LEADER et ce jusqu'à la fin de la procédure.

Pour cela, la Communauté d'agglomération s'engage donc à affecter les moyens humains, matériels et financiers pour animer, gérer, évaluer et communiquer sur l'ensemble du programme.

Roannais Agglomération effectuera les prestations de services suivantes pour l'ensemble des EPCI signataires :

Portage administratif

Roannais Agglomération assure, pour le compte du GAL Roannais, le portage juridique et administratif du programme LEADER. A ce titre elle est responsable de l'animation, de la gestion, de l'évaluation et du suivi des demandes, de leur contrôle, pour tous les porteurs de projets sur le périmètre du GAL. Le rôle de Roannais Agglomération dans le cadre du programme LEADER, en tant que structure porteuse est encadré par une convention de gestion, approuvée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de Service et de Paiement.

Moyens humains et techniques dédiés

Roannais Agglomération s'engage à mobiliser des moyens humains pour assurer la gestion et l'animation du programme LEADER pour 600 heures en 2024.

Les missions à conduire doivent permettre au GAL d'assurer les fonctions suivantes et plus particulièrement celles relevant de l'achèvement et de la clôture du programme :

- communiquer sur les actions soutenues dans le cadre de la démarche Leader en cohérence avec la stratégie de communication mise en place par l'Autorité de gestion pour le FEADER ;
- accompagner les porteurs de projet, le cas échéant, les aider, à remplir leurs dossiers de demande de paiement ;
- Utiliser les modèles de documents fournis par l'autorité de gestion à chacune des étapes de la procédure et appliquer l'ensemble des règles et procédures fournis par l'autorité de gestion au GAL ;
- décliner les procédures émanant de l'AG dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie du GAL ;
- assurer la traçabilité des informations et des actions réalisées liées aux tâches qui lui incombent ;
- répondre à toutes demandes d'informations ou de documents des services de l'Autorité de gestion ou de l'organisme payeur dans les délais requis ;
- se soumettre aux opérations de contrôles des corps d'audit externe, de l'organisme payeur et de l'autorité de gestion notamment dans le cadre de la supervision des missions déléguées ;
- mettre en oeuvre les éventuelles recommandations issues des contrôles des corps d'audit externe, de l'organisme payeur et de l'autorité de gestion notamment, dans le cadre de la supervision des missions déléguées ;
- participer et contribuer aux actions mises en place par l'Autorité de gestion et les réseaux ruraux régionaux et nationaux ;
- échanger les pièces et informations nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers avec l'AG ;
- contribuer au plan d'évaluation du PDR 2014-2020.

Répartition des coûts :

Dépenses annuelles pour le fonctionnement du programme (estimation 2022)	Nombre d'habitants 2021 à réactualiser avec pop 1 ^{er} janvier 2022	%	Coût prévisionnel 2022
Roannais Agglomération	100 262	62,91%	2 786,77 €
Charlieu Belmont Communauté	23 453	14,71%	651,87 €
COPLER	13 966	8,76%	388,18 €
CC Forez Est	10 619	6,66%	163,57 €
CC Vals d'Aix et Isable	5 885	3,69%	295,15 €
CC Pays d'Urfé	5 197	3,26%	144,45 €
Total	159 382	100%	4 430 €

Où il est exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la convention de partenariat pour la gestion et l'animation du programme LEADER du Roannais pour un an renouvelable par reconduction expresse et autoriser M. le Président à la signer,

- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de La Bénisson Dieu
Mme Murielle CHATRE



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231019-N2023-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023